



2011-10-17

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Publication](#)[BelgoStat On-line](#)[Information générale](#)**Comptes non financiers des secteurs institutionnels - 2e trimestre 2011**

La présente édition des comptes non financiers trimestriels des secteurs porte sur le deuxième trimestre de l'année 2011. Elle contient également une version actualisée des données de tous les trimestres précédents dans la mesure où les séries trimestrielles ont été rendues consistantes avec les nouveaux comptes annuels des secteurs (1995-2010) diffusés le 30 septembre dernier. Les comptes des secteurs sont établis à prix courants et en conformité avec la méthodologie SEC1995.

**INDICATEURS CLEFS***(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)*

	Ménages <sup>1</sup>		Sociétés non financières	
	Taux d'épargne (%)	Taux d'investissement (%)	Part des profits dans la valeur ajoutée <sup>2</sup> (%)	Taux d'investissement (%)
2008	16,8	11,1	38,3	23,4
2009	18,4	10,0	36,2	22,1
2010	16,2	10,0	37,7	21,4
2009 I	19,4	10,4	35,5	22,9
II	18,3	10,1	36,0	22,5
III	18,3	9,7	36,4	21,6
IV	17,6	9,8	36,9	21,7
2010 I	16,0	9,8	37,0	21,5
II	16,0	9,9	37,8	21,4
III	16,6	10,1	38,0	21,4
IV	16,5	10,1	38,2	21,3
2011 I	15,4	10,1	37,9	21,9
II	16,8	9,8	38,1	22,7

<sup>1</sup> Y compris les ISBL au service des ménages.

<sup>2</sup> La part des profits dans la valeur ajoutée des sociétés non financières est définie comme l'excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée brute. Cet indicateur désigne la part de la valeur ajoutée, créée au cours du processus de production, qui sert à la rémunération du capital. Il ne s'agit pas d'un concept de profit au sens de la comptabilité d'entreprise (cf. note explicative).

**Hausse du taux d'épargne des ménages au deuxième trimestre de 2011**

Sur la base des derniers comptes annuels publiés, le taux d'épargne s'est chiffré à 16,2 p.c. en moyenne au cours de l'année 2010. Au deuxième trimestre de 2011, il s'est établi à 16,8 p.c., en hausse de 1,4 point par rapport au trimestre précédent et rattrapant ainsi la baisse sensible qui avait été enregistrée au premier trimestre.

Au deuxième trimestre, les ménages ont accru leurs dépenses de consommation finale de 0,6 p.c. Leur revenu disponible a augmenté plus rapidement, de 2,3 p.c., principalement sous l'influence positive des rémunérations et des transactions intervenues entre les ménages et les pouvoirs publics (réduction des impôts directs et hausse des transferts sociaux nets).

### **... et légère contraction du taux d'investissement des ménages**

Les dépenses d'investissement des ménages couvrent principalement la construction et la rénovation de logements. Le taux d'investissement mesure la part de leur revenu disponible brut que les ménages consacrent à ce type de dépenses. Ce taux s'est réduit de 0,3 point de pourcentage au deuxième trimestre de 2011, pour s'établir à 9,8 p.c., interrompant ainsi la consolidation de son redressement entamé depuis environ deux ans. Le taux d'investissement reste toujours en-dessous des quelque 11 p.c. qu'il atteignait avant la survenance de la crise de 2008-2009.

### **Part des profits dans la valeur ajoutée des sociétés non financières en légère hausse au deuxième trimestre de 2011**

La part des profits des sociétés non financières est définie comme le rapport entre l'excédent brut d'exploitation de ces sociétés et leur valeur ajoutée<sup>1</sup>. Ce rapport s'est inscrit en remontée progressive depuis le creux enregistré au début de 2009.

Au cours du deuxième trimestre de 2011, la part des profits s'est légèrement accrue de 0,2 point de pourcentage, atteignant 38,1 p.c. La valeur ajoutée des sociétés non financières a en effet augmenté de 1,5 p.c., tandis que les rémunérations à charge des sociétés et les impôts nets des subventions à la production se sont globalement accrus de 1,2 p.c.

### **... et nette progression du taux d'investissement des sociétés non financières**

Le taux d'investissement des sociétés non financières, qui mesure la formation brute de capital fixe de ces sociétés exprimée en pourcentage de leur valeur ajoutée, s'est redressé de 0,8 point de pourcentage au deuxième trimestre de 2011, pour s'élever à 22,7 p.c. L'inflexion de la courbe baissière intervenue au premier trimestre semble donc se confirmer.

### **Solde de l'économie belge en repli de 0,4 point de pourcentage du PIB au deuxième trimestre de 2011**

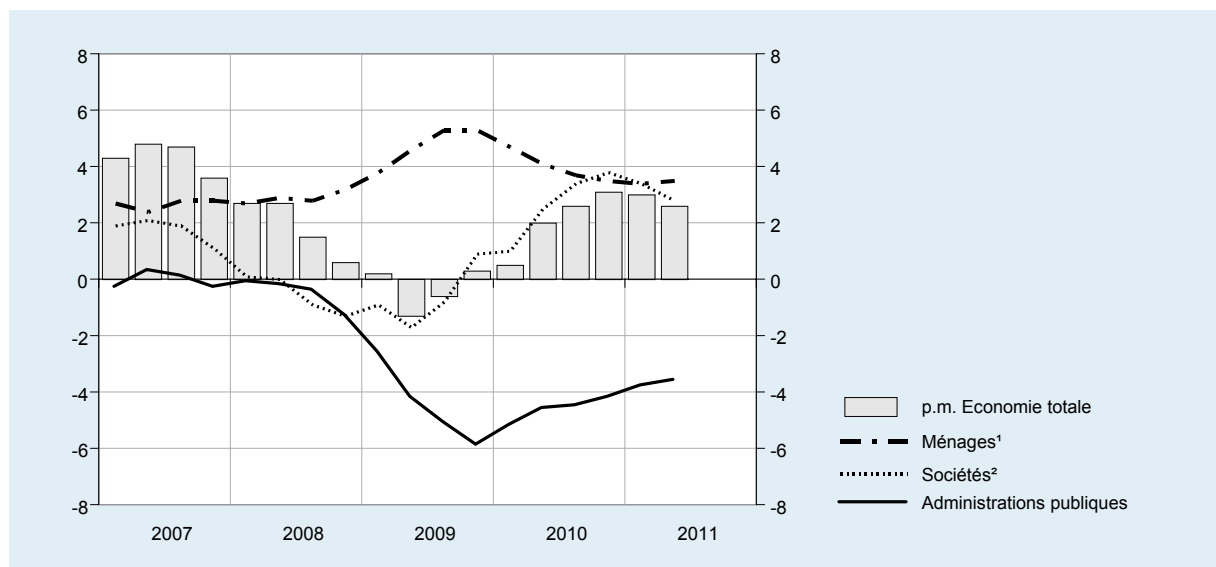
Les soldes sectoriels mesurent la capacité ou le besoin de financement de chacun des grands secteurs de l'économie (ménages, sociétés et administrations publiques). Un solde positif signifie qu'après la prise en compte de l'ensemble de ses ressources et de ses dépenses, le secteur considéré a la possibilité d'augmenter ses actifs financiers et /ou de réduire ses engagements financiers. A l'inverse, un solde négatif témoigne de la nécessité pour le secteur de vendre certains de ses actifs et / ou d'accroître son endettement afin de pouvoir financer ses opérations non financières.

---

<sup>1</sup> Pour une définition de la part des profits, se référer à la note explicative.

### Soldes sectoriels - données annualisées

(pourcentages du PIB, données brutes, sommes mobiles des données du trimestre concerné et des trois trimestres précédents)



Source: ICN.

1 Y compris les ISBL au service des ménages.

2 Sociétés non financières et sociétés financières.

Le solde des administrations publiques, calculé selon le SEC1995, s'est amélioré. Il présente un déficit, calculé en termes annualisés, de 3,6 p.c. du PIB à la fin du deuxième trimestre de 2011, contre 3,8 p.c. à la fin du premier trimestre.

Le solde positif des ménages est quant à lui resté quasiment inchangé, à 3,5 p.c. du PIB. Par contre, celui des sociétés s'est dégradé de 0,6 point de pourcentage pour s'établir à 2,8 p.c. du PIB.

Au total, l'économie belge – tous secteurs confondus – a dégagé une capacité de financement de 2,6 p.c. en termes annualisés à la fin du deuxième trimestre de 2011, contre 3 p.c. à la fin du premier trimestre de 2011.

## NOTE EXPLICATIVE

Les comptes non financiers des secteurs institutionnels, estimés à prix courants, constituent une vaste base de données, intégrée et cohérente, qui comprend, pour chaque secteur (ménages, sociétés et administrations publiques) la séquence complète de ses comptes. Celle-ci décrit les opérations de production, les opérations de formation des revenus et de redistribution de ces derniers, notamment par l'intermédiaire de l'intervention des pouvoirs publics, ainsi que les opérations d'utilisation des revenus sous forme de consommation, d'épargne ou d'investissement. Au final, le compte de chaque secteur institutionnel débouche sur un solde qui correspond à sa capacité ou à son besoin de financement.

Les comptes trimestriels des secteurs institutionnels sont constitués en complétant l'information statistique déjà disponible - notamment les comptes nationaux trimestriels et les comptes des administrations publiques - par des estimations développées par ailleurs.

Les comptes trimestriels des secteurs sont particulièrement denses et étendus. L'ICN a fait le choix, dans un souci didactique, de ne diffuser qu'une sélection d'indicateurs, ainsi que leurs principales composantes. La sélection de statistiques relatives aux comptes non financiers trimestriels des secteurs institutionnels a pour objectif de mettre en évidence l'information principale qui peut être extraite de ces comptes. Les indicateurs et leurs composantes sont publiés avec un délai de 105 jours calendrier après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Ces indicateurs trimestriels sont établis en parfaite cohérence avec leur équivalent en base annuelle.

Les indicateurs retenus sont au nombre de quatre :

- le **taux d'épargne brut des ménages** qui est défini comme l'épargne brute divisée par le revenu disponible brut (ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension) ;
- le **taux d'investissement brut des ménages** qui est défini comme la formation brute de capital fixe divisée par le revenu disponible brut (ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension) ;
- la **part des profits des sociétés non financières** qui est définie comme l'excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée brute. Cet indicateur désigne la part de la valeur ajoutée, créée au cours du processus de production, qui sert à la rémunération du capital. C'est le complément de la part des coûts salariaux (augmentés des impôts moins les subventions sur la production) dans la valeur ajoutée des sociétés non financières. L'excédent brut d'exploitation est calculé notamment avant la prise en compte des revenus nets de la propriété et avant le versement des impôts directs. Conformément aux principes généraux de la comptabilité nationale, il ne tient pas non plus compte des pertes ou des gains en capital réalisés sur les actifs financiers notamment. Il ne s'agit donc pas d'un concept de profit au sens de la comptabilité d'entreprise ;
- le **taux d'investissement brut des sociétés non financières** qui est défini comme la formation brute de capital fixe divisée par la valeur ajoutée brute.

Aucun indicateur spécifique aux sociétés financières n'a été retenu dans la mesure où les comptes non financiers de ces sociétés reposent sur une information trimestrielle plus limitée et sont par conséquent jugés moins pertinents.

Les indicateurs sélectionnés présentent de fortes fluctuations de trimestre à trimestre, de sorte qu'une interprétation économique valable ne peut se faire qu'en comparant les évolutions des séries trimestrielles brutes à un an d'écart ou en considérant les évolutions à un trimestre d'écart des séries corrigées des variations saisonnières et, le cas échéant, des effets de calendrier. Tant les indicateurs bruts que leurs équivalents corrigés des variations saisonnières et des effets de calendrier sont diffusés.

Les quatre indicateurs retenus sont complétés par le besoin ou la capacité de financement des secteurs de l'économie belge (ménages, ensemble des sociétés qu'elles soient non financières ou financières et administrations publiques). Les soldes sectoriels sont présentés sous une forme dite annualisée, c'est-à-dire sous la forme d'une somme mobile des quatre dernières données brutes (soit la somme des données se rapportant au trimestre envisagé et aux trois trimestres qui précèdent). De la sorte, un effet de lissage est obtenu et l'analyse s'en trouve facilitée. Le choix de présenter les soldes désaisonnalisés n'a pas été retenu : dans la mesure où il s'agit d'agrégats finals, l'évolution de ces soldes, même s'ils sont corrigés des effets saisonniers, est encore assez volatile de sorte qu'il n'est pas évident d'en extraire une tendance générale.

Une note explicative élargie peut être trouvée dans la [publication](#).